

Fiche d'information des autorités fédérales

Projet minier Troilus – Société Troilus Gold
Dossier de l'Agence : 83658

Ministère/organisme	Santé Canada
Personne-ressource principale	Isabelle Lampron
Adresse complète	101, boulevard Roland-Therrien, casier postal # 400, Longueuil, Qc, J4H 4B9
Courriel	isabelle.lampron@hc-sc.gc.ca
Téléphone	(514) 214-2519
Deuxième personne-ressource	Etienne Frenette / etienne.frenette@hc-sc.gc.ca / (514) 226-5914

1. Est-il probable que votre ministère ou organisme soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en œuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi adoptée par le Parlement et cette attribution.

Non

2. Votre ministère ou organisme est-il en possession de renseignements ou de connaissances spécialisés qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

En tant qu'autorité fédérale, Santé Canada fournit l'expertise ou les informations dont elle dispose pour appuyer l'évaluation des impacts sur la santé humaine des projets visés par la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI). Santé Canada n'approuve et ne délivre aucun permis et n'émet pas d'autorisation relativement à l'évaluation des impacts des projets visés par la LEI. La manière dont l'expertise et les informations fournies par Santé Canada est utilisées dans le cadre du processus d'évaluation des impacts est déterminée par les organismes d'examen.

Pour appuyer la réalisation d'une évaluation d'impact du projet, Santé Canada peut fournir une expertise dans les domaines suivants:

- Méthodologie pour la réalisation d'une évaluation des impacts sur la santé
- Méthodologie pour la réalisation d'une évaluation des risques toxicologiques (pour la santé humaine)
- Nourriture traditionnelle
- Qualité de l'air
- Qualité de l'eau potable et utilisée à des fins récréatives
- Bruit
- Gestion des mesures d'urgence pour la protection de la santé publique
- Effets radiologiques
- Champs électromagnétiques (CEM)

Il est important de souligner que la santé peut être affectée positivement ou négativement par plusieurs autres facteurs d'ordre social, économique et environnemental¹. D'autres organismes pourraient détenir de l'expertise en matière d'évaluation des impacts sur la santé humaine qui aurait avantage à être pris en compte, en complémentarité à celles fournies par Santé Canada. Par exemple, l'Agence de la santé publique du Canada détient de l'expertise en déterminants sociaux de la santé. Elle peut fournir cette expertise par le biais de Santé Canada, sur demande de l'organisme d'examen.

¹ Gouvernement du Canada (<https://www.canada.ca/fr/services/sante/determinants-sante.html>) et Institut national de santé publique du Québec (<https://www.inspq.qc.ca/exercer-la-responsabilite-populationnelle/determinants-de-la-sante>)

Dans le cadre de l'analyse des impacts à la santé des projets proposés, Santé Canada a développé les guides ci-dessous. À l'intention des promoteurs et de leurs consultants, ces derniers présentent les principaux éléments dont Santé Canada tient compte au moment d'analyser les études d'impacts.

Conseils pour l'évaluation des impacts sur la santé humaine dans le cadre des évaluations environnementales :

- Qualité de l'air
- Qualité de l'eau potable et de l'eau utilisée à des fins récréatives
- Les aliments traditionnels
- Évaluation des risques pour la santé humaine
- Le bruit
- Les effets radiologiques

Des informations au sujet des CEM peuvent également être consultées à: <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/secure-et-risque-pour-sante/radiation/sources-rayonnements-quotidien.html>

3. Votre ministère ou organisme a-t-il pris en compte le projet, exercé une attribution en vertu de toute loi adoptée par le Parlement relativement au projet ou pris toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veillez préciser s'il y a lieu.

Non

4. Votre ministère ou organisme a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet? (Par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthode, des orientations ou des données, ou une présentation du projet.)

Veillez donner un aperçu des renseignements ou des conseils échangés.

Non

5. Votre ministère ou organisme a-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires non mentionnés ci-dessus?

Veillez préciser s'il y a lieu.

Non

6. Du point de vue de la mission et des domaines d'expertise de votre ministère ou organisme, quels sont les enjeux qui devraient être traités dans l'évaluation d'impact du projet, si le comité détermine qu'une évaluation d'impact est requise?

Pour chacun des enjeux soulevés, veuillez fournir un résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions.

Santé Canada a identifié les enjeux ci-dessous en fonction des informations présentées dans la description de projet initiale du promoteur (Golder, 2022) et d'évaluations environnementales passées de projets similaires. Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive, d'autres enjeux en lien avec les domaines d'expertise de Santé Canada pourraient être soulevés durant les périodes de consultation (du public et des peuples autochtones) et s'avérer importants à considérer.

Message clé : Les enjeux ci-dessous sont généralement soulevés pour ce type de projet s'insérant dans ce type d'environnement, ils auraient avantage à être traités dans l'étude d'impact:

- La contamination potentielle de l'air, de l'eau et de la nourriture traditionnelle.
- La contamination potentielle de l'environnement et ses effets sur la santé liés à la pratique d'activités traditionnelles (p. ex. pêche, chasse, cueillette).
- Les nuisances liées à l'augmentation de la circulation routière (p. ex. bruit, poussières).
- Les émissions de poussières sur et à l'extérieur du site.
- Les nuisances et la perturbation du sommeil causées par le bruit.

- La prise en compte des effets des changements climatiques sur les composantes valorisées liées à la santé, incluant leur état de référence (p. ex. tenir compte du fait que la qualité de l'air initiale serait un peu moins bonne qu'en réalité compte tenu que les feux de forêt risquent d'être de plus en plus fréquents).
- Les risques d'accidents ou de défaillances pouvant contaminer l'air, l'eau et la nourriture traditionnelle.

Récepteurs humains

La description de projet initiale contient peu d'informations sur les récepteurs humains qui pourraient être affectés par le projet. Aucune carte ne présente l'usage du territoire ni l'emplacement des campements autochtones. Trois familles utiliseraient le territoire dans la zone du projet pour réaliser des activités traditionnelles (Golder, 2022, p.184-pdf). Le projet chevaucherait trois territoires de chasse autochtones (Golder, 2022, p.19) et un puits d'eau potable utilisé par la famille Awashish serait situé dans la zone du projet (Golder, 2022, p.24).

Message clé : Il serait important que l'étude d'impact présente les emplacements de tous les récepteurs humains permanents / temporaires / saisonniers potentiels, les plans d'eau utilisés à des fins récréatives ou cérémonielles, les sources d'eau potable, et la distance entre eux et les éléments du projet qui pourraient les affecter.

Effets sur la santé liés à la contamination potentielles de l'environnement

Pour qu'un projet présente un risque pour la santé humaine en raison d'une exposition à des substances chimiques dans l'environnement, trois critères doivent être présents:

1. le potentiel d'émissions ou de rejet de contaminants potentiellement préoccupants.
2. la présence d'humains (actuelle ou potentielle).
3. au moins une voie d'exposition des humains aux contaminants p. ex.:
 - i. Inhalation (respiration) de contaminants dans l'air.
 - ii. Ingestion de contaminants dans les aliments chassés, pêchés, cueillis, etc.
 - iii. Contact des contaminants avec la peau (par l'entremise du sol, de l'eau, etc.).

Message clé : Il serait important que l'étude d'impact considère les effets des émissions de contaminants dans l'environnement (p. ex. dans l'air et dans l'eau) liées au projet sur la santé des peuples autochtones et leur utilisation du territoire.

Qualité de l'air

Les émissions de poussières générées par le site minier représentent un enjeu important pour les instances et organismes allochtones et autochtones rencontrés par le promoteur (Golder, 2022, p.3, 6, 179, 181).

Le promoteur indique dans la description de projet que l'indice de qualité de l'air dans la région météorologique du Saguenay était bonne dans 71,59 % du temps (en 2020) (Golder, 2022, p.21). À noter que Santé Canada se fie à l'expertise d'Environnement et changement climatique Canada pour juger de la validité de l'utilisation de cet indice pour juger de la qualité de l'air initiale du site.

Les poussières, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote et les gaz d'échappement des moteurs diesel et à essence seraient les principales émissions atmosphériques du projet (Golder, 2022, p.43, 44). Ces substances ont des effets sur la santé et certaines peuvent voyager sur de très grandes distances (Santé Canada, 2017a).

Le promoteur ne semble pas préciser si les opérations de purification de l'or qui auraient lieu sur place (se référer au Schéma de procédé général dans Golder, 2022, p.14) pourraient générer des émissions atmosphériques de métaux lourds, des particules en suspension ainsi que des cyanures. La description de projet initiale ne précise pas non plus si la lithologie du site est susceptible de contenir de la silice cristalline. Les particules de quartz inhalables provenant des émissions de poussière peuvent parfois représenter un enjeu de santé publique.

Message clé : Il est recommandé que les impacts sur la santé liés à la modification de la qualité de l'air soient considérés et que l'évaluation tienne compte des contaminants suivants :

- le dioxyde d'azote (NO₂)
- le dioxyde de soufre (SO₂)
- le monoxyde de carbone (CO)

- les composés organiques volatils (COV)
- les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
- les poussières diffuses [p. ex. les particules fines (PM_{2,5}) et les PM₁₀] liées à la circulation des véhicules, au concassage du minerai, au dynamitage, à l'assèchement et à l'érosion éolienne des parcs à résidus miniers, etc.
- les métaux
- les matières particulaires diesel² (MPD)
- les polluants secondaires (p. ex. l'ozone au sol)
- les produits chimiques liés à l'extraction (p. ex. les émissions provenant du nitrate d'ammonium – normalement utilisé pour le dynamitage) et au processus de transformation du minerai sur le site (p. ex. les cyanures)
- les particules de quartz inhalables (silice cristalline), le cas échéant.
- Tout autre contaminant émis par le projet qui pourrait avoir des effets sur la santé.

Une attention particulière devrait être portée aux impacts des émissions de poussières inhalables et des gaz d'échappement des moteurs diesel et à essence³.

Message clé : Il serait important que l'évaluation des effets de la modification de la qualité de l'air sur la santé présente les scénarios suivants :

- (1) les effets de l'état de référence (l'état actuel);
- (2) les effets des émissions du projet seulement;
- (3) les effets futurs (l'état de référence + les effets du projet); et,
- (4) les effets cumulatifs (état de référence + les effets du projet + les effets des autres projets passés ou potentiels + les effets liés aux changements climatiques, si requis). Il est recommandé que les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant* les plus strictes soient utilisées dans le cadre de cette évaluation.

* <https://ccme.ca/fr/qualite-de-lair>

Message clé : À titre de mesure d'atténuation, le promoteur pourrait analyser la faisabilité d'électrifier une partie des équipements mobiles et évaluer les effets positifs que ceci pourrait avoir sur la santé humaine (p. ex. en atténuant la pollution atmosphérique, y compris celle liée aux changements climatiques*).

* « Les impacts des changements climatiques sur la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont une portée considérable et ont des impacts disproportionnés sur leurs collectivités, notamment au niveau de la sécurité et la salubrité des aliments et de l'eau, de la qualité de l'air, des infrastructures, de la sécurité personnelle, de la santé mentale et du bien-être, des moyens de subsistance, de la culture et de l'identité » (Santé Canada, 2022, p.13).

Qualité de l'eau potable et utilisé à des fins récréatives

La préservation de la qualité de l'eau, de la quantité d'eau, l'accès à l'eau potable et l'accès à l'eau de surface pour les activités traditionnelles seraient importants pour les instances et organismes rencontrés par le promoteur (Golder, 2022, p.3, p.116-pdf, p.181-pdf).

Les modifications à l'écoulement des eaux souterraines et de surface peuvent affecter les sources actuelles ou potentielles d'eau potable. À noter que Santé Canada se fie sur l'expertise de Ressources naturelles Canada au sujet des impacts potentiels du projet sur l'hydrogéologie (l'écoulement de l'eau souterraine). La qualité des eaux de surface peut aussi être affectée par la déposition de poussières, l'érosion et la sédimentation, et les rejets liquides (Santé Canada, 2017b). Les modifications de la qualité de l'eau souterraines et de surface pourraient affecter la santé.

Un puits dans la zone du projet serait utilisé par la famille Awashish (Golder, 2022, p.24). Le promoteur ne précise toutefois pas si d'autres sources d'eau potable et/ou plans d'eau utilisés à des fins récréatives ou cérémonielles pourraient être affectés.

Message clé : Il est recommandé que les impacts sur la santé liés aux changements potentiels de la qualité de l'eau potable et utilisée à des fins récréatives (p. ex. pour les activités traditionnelles) soient considérés. Il serait important

² Les matières particulaires de diesel sont généralement constituées de particules fines (PM_{2,5}) et de particules ultrafines (PUF), qui sont rejetées directement ou formées secondairement par des précurseurs gazeux dans les émissions de gaz d'échappement et d'évaporation. Les gaz d'échappement des moteurs diesel (GED) contiennent des substances cancérigènes connues ou suspectées et la très petite taille des particules provenant des GED leur permet de pénétrer profondément dans les poumons (Santé Canada, 2016, p.3, 8).

³ Consulter cette infographie pour plus d'information: https://publications.gc.ca/collections/collection_2018/sc-hc/H129-88-2018-fra.pdf.

que l'évaluation identifie toutes les sources d'eau potable ainsi que tous les plans d'eau utilisés à des fins récréatives ou cérémonielles, et que celle-ci précise si les utilisateurs autochtones consomment de l'eau traitée ou non traitée. Une attention particulière devrait être portée aux impacts potentiels du projet sur la qualité de l'eau du puits utilisé par la famille Awashish.

Selon la description de projet initiale, la qualité de l'eau de surface du site minier serait affectée par divers métaux lourds tels que l'aluminium, le cadmium, le cuivre et le zinc (Golder, 2022, p.22, p.241-pdf). L'arsenic et le plomb sont par ailleurs fréquemment détectés dans les eaux usées minières, ils représentent deux autres métaux lourds préoccupants quant à la santé publique.

Message clé : Il est souhaitable que l'évaluation des impacts du projet sur la santé liés à la modification de la qualité de l'eau (souterraine et de surface) tienne compte des contaminants suivants :

- l'aluminium
- le cadmium
- le cuivre
- le zinc
- l'arsenic
- le plomb
- les cyanures*
- Tout autre contaminant pouvant avoir des effets sur la santé.

* Le schéma de procédé générale indique qu'une unité de cyanuration est prévue (Golder, p.14). Bien que des effets nocifs résultant de la présence de cyanure dans les eaux usées de mine sont peu probables chez l'humain, sa présence dans l'eau est toujours préoccupante étant donné sa forte toxicité.

Puisque l'eau souterraine en amont du parc à résidus est naturellement acide (Golder, 2022, p.24, p.241-pdf), l'évaluation du potentiel de drainage minier acide (DMA) pourrait s'avérer importante. À noter que Santé Canada se fie sur l'expertise de Ressources naturelles Canada en matière de drainage minier acide. Bien que le DMA ne représente pas un danger immédiat pour la santé, la solubilisation des métaux lourds qui se retrouvent ensuite dans des cours d'eau est susceptible de causer des problèmes plus en aval, que ce soit lors de la consommation de nourriture traditionnelle ayant bioaccumulés ces métaux ou lors de la consommation d'eau potable dont le traitement n'aurait pu éliminer ces éléments.

Message clé : Une attention particulière devrait être portée sur l'évaluation du potentiel de drainage minier acide et de ses effets potentiels sur la santé.

Aliments et autres ressources traditionnelles

La « Sécurité accrue des activités traditionnelles dans les secteurs restaurés (conception des aménagements) » représenterait un enjeu important pour les instances et organismes autochtones rencontrés par le promoteur (Golder, 2022, p.6).

Les contaminants présents dans l'eau, l'air ou le sol peuvent être absorbés dans des aliments piégés, pêchés, chassés, récoltés ou cultivés à des fins de subsistance ou à des fins médicinales (Santé Canada, 2017c). L'accès à la nourriture traditionnelle est par ailleurs très important puisqu'elle représente une source d'aliments significative pour les autochtones, elle contribue à améliorer la sécurité alimentaire (Chan, 2019). La présence d'un site minier et des infrastructures connexes (surtout les routes d'accès et les lieux d'entreposages des rejets) est également susceptible de perturber les habitudes de vie quotidiennes et de diminuer la qualité de l'utilisation récréative ou culturelle du milieu naturel.

La description de projet initiale contient peu d'information au sujet des activités traditionnelles (chasse, pêche, piégeage, cueillette, sites culturels, rituels, etc.) qui auraient lieu dans les zones qui pourraient être affectées par le projet. Trois familles de la communauté crie de Mistassini pratiqueraient des activités traditionnelles (p. ex. la chasse) dans cette région (Golder, 2022, p.19; p.184-pdf). Selon la description de projet initiale, trois territoires de chasse de ces familles convergeraient sur le site du projet (Golder, 2022, p.19). Il y aurait plusieurs castors près du site (Golder, 2022, p.181-pdf).

Message clé : Il est recommandé que l'évaluation des impacts du projet sur la santé liés à la modification de la qualité des aliments et autres ressources traditionnelles soit considérée.

Bruit

Le bruit généré par le projet pourrait représenter un enjeu (Golder, 2022, p.116-pdf).

L'ambiance sonore actuelle du site du projet serait dominée par les bruits de la nature. Les sources de bruits anthropiques proviendraient des activités d'exploration de Troilus Gold, des activités de chasse, de pêche et de piégeage des utilisateurs du territoire (Golder, 2022, p.21).

Les effets sur la santé des récepteurs humains peuvent varier en fonction du moment de l'activité (nuit/jour) et de la durée (Santé Canada, 2017d). Dans le cadre de ce projet, les niveaux de bruit pourraient notamment augmenter en raison des activités de forage, de dynamitage, de l'utilisation de machineries et de l'augmentation du trafic sur le site et à l'extérieur du site. Ce bruit pourrait avoir des impacts sur la santé.

Message clé : Il est recommandé que l'évaluation des impacts du projet considère les impacts sonores sur la santé (incluant une analyse des effets potentiels sur le sommeil).

Accidents et défaillances

Le risque de déversement d'hydrocarbure représenterait un enjeu important pour les instances et organismes rencontrés par le promoteur (Golder, 2022, p.6).

En cas d'accident ou de défaillance, il peut y avoir un impact direct ou indirect sur la santé humaine à travers une exposition aux contaminants relâchés dans l'air, le sol ou l'eau et par l'entremise de la consommation d'aliments traditionnels. Le risque d'accidents ou de défaillances (bassins de rétention, haldes, aires d'accumulation) peut également générer des inquiétudes chez la population.

Message clé : L'étude d'impact devrait traiter des effets des accidents et défaillances potentiels sur la santé. Elle devrait contenir les informations pertinentes (dans un plan des mesures d'urgence p. ex.) afin de pouvoir notifier et protéger rapidement et efficacement la population.

Évaluation des impacts sur la santé et analyse comparative des sexes plus (ACS+)

Message clé : L'étude d'impact devrait considérer une approche fondée sur les déterminants de la santé (une évaluation des impacts sur la santé) afin de saisir les effets positifs et négatifs du projet sur les conditions sanitaires, socio-économiques et sociales. Elle devrait tenir compte des préoccupations de la communauté en matière d'impact environnementaux, socio-économiques et sociaux (p. ex. besoin en logements, impacts sur les activités touristiques, distribution des retombées économiques, cohésion sociale, racisme, etc.).

Message clé : L'étude d'impact devrait contenir des informations désagrégées⁴ et inclure une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)⁵ afin de comprendre comment le projet pourrait générer des impacts différents sur la santé de divers groupes de personnes. Cette analyse permettrait notamment de comprendre les impacts différents que le projet pourrait avoir sur la santé des femmes, des enfants, et des autres groupes vulnérables, y compris du point de vue des effets cumulatifs.

La description de projet précise qu'un camp temporaire de travailleurs de construction serait érigé pour une durée maximale de 2 ans et qu'un camp permanent pour les travailleurs serait construit (Golder, 2022, p.12). Ces camps peuvent entraîner divers impacts socio-économiques pouvant affecter la santé, y compris des impacts sur la sécurité des filles et des femmes autochtones⁶. Le promoteur est toutefois d'avis que la présence de ces camps ne devraient pas avoir d'impact (p. ex. augmentation de la prostitution, de la violence) puisque le site de la mine est éloigné des zones habitées, (Golder, 2022, p.70-pdf).

⁴ « L'importance des données désagrégées » : <https://www.cnsa-nccah.ca/docs/context/FS-ImportanceDisaggregatedData-FR.pdf>

⁵ « Qu'est-ce que l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) » : <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/est-analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>

⁶ « Le rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. 2019 »

Message clé : Il est recommandé que l'étude d'impact traite des effets sur la santé liés à la présence des travailleurs provenant de l'extérieur et du navettage (*fly-in/fly-out*).

Impacts cumulatifs

Message clé : L'évaluation des impacts cumulatifs pourraient s'avérer importante compte tenu, notamment, que l'emplacement du projet a fait l'objet d'une exploitation minière entre 1996 et 2010 (Golder, 2022, p.8) et que cette exploitation aurait généré certains enjeux (p. ex. émissions de poussières et de particules fines provenant du parc à résidus miniers (Golder, 2022, p.69-pdf)).

Isabelle Lampron

Nom de l'intervenant du ministère ou de l'organisme

Gestionnaire régionale, Programme de santé
environnementale

Titre de l'intervenant

Le 3 juin 2022

Date

RÉFÉRENCES

ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES (CANADA), 2019. *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, ISBN: 9780660292762 9780660304908, <https://publications.gc.ca/site/fra/9.867043/publication.html>

GOLDER, 2022. *Projet minier Troilus - Description initiale du projet*

GOUVERNEMENT DU CANADA, 2022, *Guide technique relatif à l'évaluation stratégique des changements climatiques, mars 2022 (Version préliminaire)*, <https://evaluationstrategiquedeschangementsclimatiques.ca/>

GOUVERNEMENT DU CANADA, 2018, *Déterminants de la santé – Facteurs d'ordre social et économique, environnement physique et comportements individuels*, <https://www.canada.ca/fr/services/sante/determinants-sante.html>

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, 2017. *Déterminants de la santé – Pourquoi agir sur les déterminants de la santé?*, <https://www.inspq.qc.ca/exercer-la-responsabilite-populationnelle/determinants-de-la-sante>

LAURIE CHAN, MALEK BATAL, OLIVIER RECEVEUR, TONIO SADIK, HAROLD SCHWARTZ, AMY ING, KAREN FEDIUK, CONSTANTINE TIKHONOV AND KATHLEEN LINDHORST. 2019. *Étude sur l'Alimentation, la Nutrition et l'Environnement chez les Premières Nations (EANEPN): Résultats du Québec (2016)*. Ottawa: Université d'Ottawa. <https://www.fnfnes.ca/fr/>

SANTÉ CANADA, 2022. *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : Faire progresser nos connaissances pour agir*, <https://geoscan.nrcan.gc.ca/starweb/geoscan/servlet.starweb?path=geoscan/download.web&search1=R=329546>

SANTÉ CANADA, 2017a. *Conseils pour l'évaluation des impacts sur la santé humaine dans le cadre des évaluations environnementales : Qualité de l'air*, <https://publications.gc.ca/site/fra/9.802344/publication.html>

SANTÉ CANADA, 2017b. *Conseils pour l'évaluation des impacts sur la santé humaine dans le cadre des évaluations environnementales : La qualité de l'eau potable et de l'eau utilisée à des fins récréatives*, <https://publications.gc.ca/site/eng/9.832513/publication.html>

SANTÉ CANADA, 2017c. *Conseils pour l'évaluation des impacts sur la santé humaine dans le cadre des évaluations environnementales: Les aliments traditionnels*, <https://publications.gc.ca/site/eng/9.855587/publication.html>

SANTÉ CANADA, 2017d. *Conseils pour l'évaluation des impacts sur la santé humaine dans le cadre des évaluations environnementales : Le bruit*, <https://publications.gc.ca/site/eng/9.832515/publication.html>

SANTÉ CANADA, 2017e. *Conseils pour l'évaluation des impacts sur la santé humaine dans le cadre des évaluations environnementales : Les effets radiologiques*, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/conseils-levaulation-impacts-sante-humaine-cadre-radiologiques.html>

SANTÉ CANADA, 2016. *Évaluation des risques pour la santé humaine des gaz d'échappement des moteurs diesel* https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/sc-hc/H129-60-2016-fra.pdf